

**COLLET
Vilma**

**Protection Judiciaire de la Jeunesse
Atelier 3**

**Université Pierre Marie Curie
Paris 6**

**Diplôme Universitaire
« Adolescents difficiles approches psychopathologiques et éducatives »**

Une expérimentation professionnelle : l'E.P.E.T.C. de Suresnes

Année universitaire 2006-2007

Directeur du D.U. et président du jury : Professeur Philippe Jeammet

Sommaire

<i>Sommaire</i>	3
<i>Introduction</i>	4
<i>Première partie - Ma participation au D.U. : une volonté de formation</i>	6
<u>1. Le déroulement du Diplôme Universitaire</u>	<u>6</u>
<u>2. Travaux interdisciplinaires et description des pratiques</u>	<u>7</u>
<u>3. A propos du dispositif d'analyse des pratiques</u>	<u>8</u>
<i>Deuxième partie - L'E.P.E.T.C., un projet départemental innovateur : état des lieux</i>	9
<u>I. Présentation de l'E.P.E.T.C.</u>	<u>9</u>
L'objectif de l'E.P.E.T.C.....	10
Fonctionnement de l'E.P.E.T.C. : « projet cadre ».....	11
Réponses à la crise.....	11
Protocole et déroulement de la prise en charge.....	12
<u>I. Le changement</u>	<u>15</u>
L'appropriation du projet par l'équipe de l'E.P.E.T.C.....	16
Une appropriation du projet lente, progressive et encore incomplète.....	18
<u>II. Le partenariat</u>	<u>19</u>
L'utilisation de l'E.P.E.T.C. par les partenaires.....	19
Les relations avec les partenaires.....	19
<i>Troisième partie - Ce que cette démarche a modifié en moi</i>	21
<u>I. Comment accorder ma propre pratique éducative auprès des jeunes en travaillant avec l'équipe des cliniciens?</u>	<u>22</u>
<u>III. « M'affirmer pour être au plus près de ma mission. »</u>	<u>23</u>
La commissions départementale de santé de la PJJ.....	23
La référence.....	23
La trace après préconisations	24
<i>En guise de conclusion</i>	25
<i>Bibliographie, textes et documents de référence</i>	27

Introduction

Je suis éducatrice au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis le 02 septembre 2002.

J'ai d'abord travaillé, en tant qu'éducatrice contractuelle, au Foyer d'Action Educative (FAE) de Salomon de Caus à Paris pendant six mois. Ensuite, j'ai continué ma mission d'éducatrice contractuelle au Centre de Placement Immédiat (CPI) de Pantin en Seine-Saint-Denis (93).

Après avoir réussi le concours d'éducateurs en décembre 2002, j'ai intégré la formation initiale des éducateurs en septembre 2003 pour deux ans de formation alternant cours théoriques (conférences et groupes de pratique professionnelle) et stages pratiques.

La formation initiale des Educateurs de la protection Judiciaire de la jeunesse a été certifiée par un mémoire professionnel au travers duquel j'ai porté une réflexion sur le récit de vie comme approche éducative.

Au cours de ces deux années de formation, j'ai effectué deux stages longs : un stage de sept mois dans un foyer du DAIS¹, « *Le Pavillon* » à Dammarie-les-Lys en Seine et Marne (77) et un stage de six mois, dit « stage en milieu ouvert » au Centre d'Action Educative de Melun (77).

En septembre 2005, j'ai été affectée au Foyer d'Action Educative (FAE) de Suresnes dans les Hauts-de-Seine (92). Pendant un an, nous avons travaillé sur un projet d'accueil d'urgence pour les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de l'Aide Sociale à l'Enfance d'Ile de France.

Durant cette année, l'équipe éducative a été confrontée à des jeunes pour lesquels il n'existait aucune réponse adaptée au vu de leur parcours « haché ». Ces jeunes, que l'on appelle dans le jargon éducatif « les patates chaudes » ou les « incasables », étaient placés pour la plupart en accueil d'urgence et allaient de foyer

¹ Dispositif d'Accompagnement et d'Interventions Sociales, association habilitée PJJ dépendant de la Sauvegarde de l'Enfance et des Adolescents de Seine et Marne.

en foyer, sans qu'une orientation à plus long terme se mette en place. Parallèlement à ce travail fait dans l'urgence, nous avons travaillé sur la mise en place du « projet cadre » de l'E.P.E.T.C. de Suresnes dans le cadre des réunions de travail avec le psychiatre référent du projet.

Mon expérience antérieure et de cette année de travail avec les jeunes en très grande souffrance et pour lesquels les orientations s'avéraient très difficiles, ont fait émerger une réflexion concernant le travail partenarial : ***Comment travailler et mener à bien les prises en charge, lorsqu'il n'y a pas d'interaction et de mise en commun des démarches effectuées dans le même sens : qu'advient-il de ces jeunes par la suite ?***

M'engager dans un tel projet expérimental, était pour moi une véritable « aventure » et cela a fait accroître ma capacité d'adaptation.

En effet, ce projet, sortant des sentiers battus de la PJJ, nécessite une appropriation un peu plus complexe et moins évidente que celui des structures dites « classiques ». Pour cela j'avais en tête que cette implication est un préalable indispensable au travail partenarial qu'allait impliquer les prises en charges à l'E.P.E.T.C..

Les éducateurs de l'E.P.E.T.C. étant prioritaires pour cette formation dans le département, je me suis inscrite au Diplôme Universitaire « *Adolescent Difficile, approches psychopathologiques et éducatives* ». Cette opportunité n'a fait que répondre à une envie personnelle de poursuivre mes questionnements avec d'autres professionnels à l'extérieur de mon institution. Cette formation représentait pour moi une possibilité d'aller réfléchir ailleurs et dans un espace propice, pour me confronter à des professionnels de différents horizons.

Je vais essayer dans cet écrit, **de parler de ma place dans cette expérimentation et d'émettre un début d'analyse** personnelle au sein de l'E.P.E.T.C. en faisant le lien avec ma participation au D.U. Pour ce faire, je ne peux faire l'économie, ni le détour de la présentation de la structure et de la façon dont le travail partenarial se met en place lors des prises en charges conjointes.

Première partie - Ma participation au D.U. : une volonté de formation.

1. Le déroulement du Diplôme Universitaire

Au vu de la courte distance qui séparait le D.U. de ma formation des éducateurs de la PJJ, je craignais que les généralités et les apports théoriques soient répétitifs et trop éloignés de ma pratique sur le terrain. Finalement, les sessions sont restées très en lien avec la pratique du terrain.

En somme, j'ai entendu au cours de cette année d'échanges au DU qu'il fallait faire avec son savoir, ses limites et ses goûts, tout en ayant du recul.

Le programme du D.U. et la diversité des thèmes en lien avec l'approche des adolescents difficiles ont été abordés sous des aspects multiples : de l'enfance à l'adolescence, la famille, l'aspect psychosociologique, physique, médical, la loi, etc... Les apports des expériences diverses des intervenants ont été intéressants car ils se positionnaient, ouvraient le débat et amenaient les participants à reconstruire ensemble des systèmes de pensée.

Dans les interventions, j'ai apprécié particulièrement celles de Philippe Jeammet selon qui la vie est une richesse, c'est tout simple et il ne faut pas oublier de le rappeler à ces adolescents démunis.

L'intervention du docteur Alvin, de l'hôpital du Kremlin Bicêtre sur les aspects cliniques m'a également marquée car il nous a rappelé que la puberté est au centre de l'adolescence et que « *par la porte de la puberté nous pénétrons tout un monde* ».

En effet, l'adolescence ne se cantonne pas à une histoire de phénomènes biologiques mais est liée à d'autres phénomènes. Le docteur Alvin évoque avec pertinence le besoin de prendre le temps pour écouter les jeunes afin d'essayer de faire avec eux une version originale de leur histoire (par le biais d'un travail du type arbre généalogique). Ce travail de reconstruction est déjà thérapeutique en soi.

Cela m'a confortée dans ma pensée car c'était le sujet de mon mémoire de fin de formation à la PJJ. J'y avais soutenu que « *le détour par l'histoire de vie construisait du sens et constituait un levier pour le travail éducatif et le travail pluridisciplinaire* ». Ainsi, malgré les difficultés que nous rencontrons sur le terrain pour reconstituer les histoires des jeunes sur lesquelles plane souvent l'ombre du doute, ma conviction est qu'il y a encore des possibles pour travailler ces histoires de vie avec ces adolescents.

Donc, de retour sur le terrain, je considérais les situations des jeunes et de leurs familles différemment. Souvent, mon apport dans les discussions d'équipe a évolué grâce à ce que j'avais entendu au D.U. Cette formation a rendu mon travail plus riche et j'ai compris qu'un certain recul me permettait de mieux appréhender mes difficultés professionnelles et d'affirmer ma place au sein de mon équipe.

2. Travaux interdisciplinaires et description des pratiques

Les participants à ce D.U., qu'ils soient enseignants, gendarmes, éducateurs, responsables de structures et autres, avec lesquels j'ai pu échanger étaient chacun de leur place fortement investis dans leur quotidien professionnel, à la recherche de solutions et de voies de réflexions.

Nous étions quelques uns venus au D.U. pour trouver des « recettes » de comment faire en cas de difficultés avec les jeunes, leurs familles, leur environnement. Ce que nous y avons trouvé a d'abord été du réconfort, le constat que beaucoup d'entre nous vivions des situations identiques de désarroi face à l'infaisable. Ensuite, vers la fin du D.U., il m'a semblé que nous étions plus proches et que le D.U. avait apporté à tous une certaine réassurance.

3. A propos du dispositif d'analyse des pratiques

« L'analyse des pratiques n'est pas une fin en soi mais un moyen supplémentaire du travail réflexif individuel et collectif à la fois² ».

Le but de ce dispositif interne au D.U., était que les participants puissent échanger librement et volontairement sur un cas pratique sous la houlette des responsables de l'atelier. Le groupe a ainsi pu apporter des éclairages via des hypothèses émises par les différents professionnels.

Les descriptions des pratiques lors de certaines interventions ont ouvert des perspectives dans mon travail auprès des jeunes. Mon approche de l'institution scolaire, par exemple, est maintenant moins faite d'à priori. Ces échanges m'ont apporté du positif et pour certains collègues, des axes de travail ont pu se dégager ; notre groupe de l'atelier d'analyse de situations et d'échanges de pratiques a aidé à réorienter certains cas ou prises en charges difficiles qui ont été exposés.

Cette formation m'a également offert l'opportunité de travailler avec des partenaires rencontrés au D.U. Ainsi, avec un psychologue de la PJJ nous avons travaillé ensemble sur un dossier concernant les rites de passages. Ce dossier a par la suite servi des échanges en direction des jeunes avec des professionnels de son secteur.

Je suis aussi devenue correspondante internet pour maintenir le lien entre les professionnels du département des Hauts-de-Seine ayant participé au D.U. afin que notre réseau partenarial subsiste et s'agrandisse au delà de la formation.

² Document interne De l'atelier n° 3 du D.U. par Isabelle Cordier et Marie Guinot-Deléry.

Deuxième partie - L'E.P.E.T.C., un projet départemental innovateur : état des lieux.

I. Présentation de l'E.P.E.T.C.

L'E.P.E.T.C. de Suresnes est une structure partenariale regroupant la Direction de la Protection de la jeunesse des Hauts de Seine, le centre hospitalier interdépartemental Théophile Roussel et le Conseil Général des Hauts de Seine. Cette structure est née du constat que certains jeunes mineurs en très grande difficulté sont dans l'incapacité d'accepter l'idée même de pouvoir être aidés. Ces jeunes mettent les professionnels et les équipes dans une position d'impuissance. Ces derniers, malgré leur savoir-faire et leur ténacité, sont confrontés sans cesse à des comportements agressifs, vindicatifs et ponctués de passages à l'acte violents répétitifs et n'ont pas d'autre choix à un certain moment que de passer le relais. Souvent les mêmes phénomènes se reproduisent. Ainsi, rejetés d'une institution à une autre, ces adolescents vivent un parcours d'exclusion à travers des placements qui se succèdent, multipliant les ruptures et s'enfermant dans une spirale infernale dont l'issue est parfois dramatique.

L'intervention de l'E.P.E.T.C. s'inscrit dans la continuité de l'action éducative engagée auprès des jeunes par l'équipe d'origine.

Elle se repose sur trois axes :

Une compétence concernant les mineurs de plus de 13 ans placés dans des établissements collectifs situés dans les départements des Hauts de Seine pour l'ensemble des jeunes qui leurs sont confiés et aux établissements des Yvelines et de Paris pour les seuls jeunes de la PJJ, ou confiés à l'ASE du 92.

L'E.P.E.T.C. peut accueillir au plus six mineurs, nommément désignés par décisions judiciaires. Ces mandats (Ordonnances de placement provisoire) sont ordonnés par des Juges des enfants des Tribunaux de grande instance de Nanterre, Versailles et Paris au titre :

- ◇ De l'ordonnance du 2 février 1945 relative à la délinquance juvénile
- ◇ Des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'enfance en danger.

Une définition de la crise : le fruit d'interactions entre le jeune suivi, sa famille et les professionnels.

Un théorème : la compréhension de ces interactions est la meilleure prévention de nouvelles crises.

L'intervention de l'E.P.E.T.C. repose également sur **trois principes majeurs** :

- ◇ Principe de brièveté, par la courte durée du séjour.
- ◇ Principe de subsidiarité, en ne se substituant pas aux structures existantes.
- ◇ Principe d'intervention en position de tiers, qui sera l'occasion pour les services demandeurs de réinterroger leur modalité de prise en charge et/ou le projet individuel du jeune.

La mission de l'équipe interdisciplinaire est alors d'essayer de mobiliser les ressources de tous, dans un mouvement synergique, pour faciliter l'élaboration des réponses adaptées à chaque état de crise présenté. Elle s'appuie sur l'apaisement des relations interindividuelles.

L'objectif de l'E.P.E.T.C.

Le placement en institution socio-éducative s'impose aujourd'hui comme un des moyens incontournables de la prévention et du traitement de la difficulté, comme du risque médico-psycho-social.

Requérant des moyens lourds, le placement et l'ensemble des dispositions mobilisées voient leur efficacité réduite voire annulée ou « négativée », par les modes d'interaction engagés par les mineurs, leurs familles et les institutions.

L'ambition de l'E.P.E.T.C. est de désamorcer les modes dommageables de ces interactions. Pour ce faire, il essaiera de mobiliser les ressources de tous dans un mouvement synergique pour faciliter l'élaboration de réponses adaptées à chaque état de crise présent. Il pourra notamment, pour certaines situations, s'appuyer sur l'apaisement des relations par le moyen de places d'accueil temporaire pour des mineurs placés dans les établissements d'hébergement collectif du département des Hauts de Seine (92), des Yvelines (78) et de Paris.

Fonctionnement de l'E.P.E.T.C. : « projet cadre »

- A - Fonction d'évaluation diagnostique
- B - Fonction cathartique ou fonction de sas
- C - Fonction d'élaboration et de mobilisation
- D - Fonction contenant
- E - Fonction traitement de crise

Réponses à la crise

La notion de crise

La crise est le fruit d'interactions entre le jeune suivi, sa famille et les professionnels. Elle est également un risque majeur de rupture ou de menace de rupture dans la continuité de la vie psychique du jeune et dans la survivance à moyen terme du projet pour l'institution. Le taux de résilience de chaque protagoniste n'étant pas mesurable et pas de même ordre, il est impossible d'en prévoir les effets sur chacun d'eux à long terme quand la crise est niée, banalisée ou traitée par la rupture.

La crise est un moment de demande de changement remettant en cause un état d'équilibre (homéostasie) certes, mais souffrant, auquel le jeune et l'institution sont parvenus. Son évolution est ouverte et variable. Elle dépend autant des facteurs internes qu'externes. **Le temps de la crise est donc porteur de changement, il est de ce fait dynamique et présage la possibilité d'une redéfinition des relations avec soi-même et les autres.** Les passages à l'acte (violences, mutisme,...) ne sont que les facteurs visibles déclenchants de la crise.

Toutefois dans certains cas, état dépressif et toxicomanie par exemple, les passages à l'acte chez l'adolescent révéleront une pathologie psychiatrique sous-jacente imposant la mise en place de soins médicaux. Dans tous les cas, la crise devra être distinguée de l'urgence psychiatrique qui relève des seuls services médicaux.

Modalités d'intervention de l'E.P.E.T.C.

L'équipe de l'E.P.E.T.C. est sollicitée par simple appel téléphonique. Elle s'engagera à apporter une proposition au plus tard dans les 48h suivant ce premier appel.

a. Intervention préventive d'un premier passage à l'acte ou d'une récidive.

Il s'agit des cas où une succession des signes annonce la crise ou de ceux dans lesquels le passage à l'acte a déjà fait l'objet d'une réponse.

La proposition de l'E.P.E.T.C. sera alors un échange par voie téléphonique ou rencontre avec l'équipe demandeuse avant la crise. Un des cliniciens et un personnel éducatif participeront à ces rencontres.

b. Intervention lors d'une crise.

L'accueil du jeune défini avec l'équipe demandeuse est dans ce cas effectif et a une durée de trois semaines maximum. La durée de l'hébergement est évoquée lors de l'appel. Elle est fonction des situations présentées et peut permettre pour les courtes durées de type 8 jours de mettre en place, par exemple, des « mises au vert » améliorées et des accueils séquentiels. Ces propositions ne pourront être retenues qu'avec les engagements suivants de la part l'établissement d'origine :

◇ De garder la place du jeune et de le reprendre à l'issue de son placement à l'E.P.E.T.C..

◇ D'être disponible et mobilisable dans le travail de collaboration entre les deux structures.

Protocole et déroulement de la prise en charge

Sur le protocole d'accueil

L'utilisation des protocoles est souvent au démarrage, singulièrement dans les nouveaux projets, un point d'ancrage incontournable et rassurant pour l'ensemble des professionnels. Ceci étant, si à court terme ils deviennent des protocoles de type « opératoires », ils bloquent la créativité et l'évolution même du projet sur du plus long terme, de par manque de souplesse. « *La formation et la théorisation continue et adaptée à l'ensemble de l'équipe (prévues pourtant dans la convention) ne seraient-elles pas de nature à autoriser et favoriser l'évolution* »³?

³ In Rapport d'activité de l'E.P.E.T.C., document de travail interne mai 2007.

Le déroulement de la prise en charge

Une chronologie rigoureuse de l'intervention des personnels de l'E.P.E.T.C. se décline comme suit :

1. La structure est saisie par simple appel téléphonique, au cours duquel une fiche téléphonique est renseignée. L'E.P.E.T.C. s'accorde un temps allant jusqu'à 48h pour donner sa réponse.
2. Après réception de l'ordonnance judiciaire, l'accueil est confirmé et une date est fixée.
3. L'entretien d'accueil est fait par un éducateur et la CSE en présence d'un membre de la structure demandeuse et dure environ une heure.
4. Dans les 3 jours qui suivent l'arrivée du jeune, le directeur formalise son accueil, en présence du directeur de la structure d'origine. La convention est signée à cette occasion. Cet entretien a une valeur symbolique : le directeur de la structure d'origine passe le relais pour une période limitée à son homologue, et s'engage à garder la place du mineur pendant 21 jours.
5. Dans les 8 à 10 jours suivant son accueil, les 2 équipes éducatives se rencontrent pour une première synthèse, dans le foyer d'origine.
6. A cette même période, les parents du jeune sont invités à venir rencontrer un des cliniciens et un des personnels éducatifs.
7. Toujours dans ce délai de 8 à 10 jours, le « milieu ouvert » est contacté par téléphone (ou rencontré) pour un échange avec un clinicien et un éducatif.
8. Au départ du jeune, un échange formel, portant sur un mini-bilan du séjour, est réalisé avec un membre de la structure d'origine, le jeune et un membre de l'E.P.E.T.C.

9. Dans les 3 semaines suivant le retour du jeune dans la structure d'origine, une nouvelle et dernière synthèse est organisée entre les 2 équipes.

Que ce soit pendant les 3 semaines d'accueil à l'E.P.E.T.C., ou pendant la période de 3 semaines suivant l'accueil, des échanges réguliers ont lieu entre les 2 structures qui travaillent en collaboration (répartition des tâches à accomplir, des contacts à prendre, etc.). En revanche, il est signifié au jeune qu'il est préférable qu'il suspende les contacts avec sa structure d'origine.

Nous rencontrons une fois les intervenants du milieu ouvert pour mettre en commun les informations sur le suivi du jeune et parler de la prise en charge au foyer. Dans ce sens les intervenants de milieu ouvert représentent de vrais alliés pour l'E.P.E.T.C. Les rendez-vous des jeunes avec les éducateurs de milieu ouvert sont maintenus pendant le placement à l'E.P.E.T.C.

Sur les prises en charge des jeunes...

Aujourd'hui, au regard des prises en charges effectuées, nous sommes arrivés au constat que les liens avec le foyer d'origine sont insuffisants. Il y aurait un « mouvement d'exclusion » du jeune dès le moment où le premier coup de fil est passé. Le foyer d'origine a une certaine puissance, même si elle fait appel à l'E.P.E.T.C., l'équipe ne croit que rarement aux effets qu'il va s'écouler du travail autour de la crise qu'elle traverse avec le jeune.

De ce fait nous pensons qu'il faut faire un travail plus intense auprès des équipes, pour que la prise en charge continue car il ne s'agit pas d'un travail de réorientation. Car les professionnels de l'E.P.E.T.C. ont à l'esprit la question du retour du jeune dans son foyer d'origine dès les premiers jours de l'accueil.

L'équipe de l'E.P.E.T.C. a mis un certain temps avant de pouvoir parler aux jeunes de « rupture ». Nous leur parlions alors en termes de « pause », « coupure », « break »... pour aborder le temps de prise en charge à l'E.P.E.T.C.

L'enjeu est de savoir comment se séparer au bout des trois semaines de travail sans rompre avec le processus éducatif. C'est la question de la rupture et du lien qu'il

convient de travailler sans cesse. Ces questions sont actuellement en cours de réflexion par le comité scientifique⁴.

Les jeunes qui nous recevons à l'E.P.E.T.C. comme tant d'autres pris dans les mailles des services sociaux « *sont exilés d'un monde qui ne les attend pas, (...) ils n'ont pas ni lien, ni lieu pour eux. (...) L'angoisse déferle, explose marquant ainsi une trace, la trace de leur existence, à la mesure de leur sentiment d'inexistence* »⁵

Ainsi, au fil des prises en charges nous recevons des visites surprises de la part des jeunes. Certains d'entre eux reviennent juste pour « rôder » aux environs du foyer. Il nous est apparu alors que ces retours étaient significatifs d'un besoin de vérifier le lien noué avec nous pendant leur placement.

Cela nous a amené à réfléchir à un suivi plus soutenu post-hébergement en termes d'investissement (surinvestissement ?) du jeune dans la prise en charge. Ce temps de « rupture » à l'E.P.E.T.C. semble avoir été bénéfique pour beaucoup d'entre eux. En effet, certains ont compris qu'ils pouvaient se poser quelque part et entamer un travail de réflexion favorisé, dans un petit effectif, par une écoute et une prise en charge privilégiées.

Néanmoins il nous faut encore travailler sur le retour des jeunes dans leurs foyers d'origine car nous avons été confrontés au fait que certains jeunes ont considéré et considèrent l'E.P.E.T.C. comme le bon objet en détriment de leur structure d'origine. A leur retour, cela renforçait chez eux des sentiments négatifs à l'égard des professionnels du foyer d'origine.

1. Le changement

« Le changement », le changement d'approche dans les modalités de prise en charge, le changement de conception du partenariat, le changement dans

⁴ Le comité scientifique « *est composé de 6 à 8 membres et placés sous la présidence d'un médecin psychiatre. Il est chargé d'évaluer sur un plan clinique la validité du projet expérimental et de fournir les préconisations utiles au comité de pilotage visant à l'adaptation du projet aux besoins repérés.* », In Convention relative à l'Etablissement de Placement et de Traitement de la crise de Suresnes.

⁵ Les Cahiers Dynamiques n°27 juillet 2003.

l'appréhension de la continuité éducative, bref, la création de cette structure fait changement à la PJJ.

L'E.P.E.T.C. est désormais une structure où l'éducatif s'articule avec le soin. Il a fallu que les deux équipes co-travaillant sous le même toit prennent du temps pour reconnaître l'espace de l'autre : l'espace éducatif et l'espace clinique. Une fois les espaces définis, les différents professionnels ont pu investir - chacun avec son savoir-faire - leurs fonctions pour collaborer dans le travail pluridisciplinaire à faire au sein de l'E.P.E.T.C..

L'appropriation du projet par l'équipe de l'E.P.E.T.C.

L'appropriation se définit comme l'adhésion à une proposition et la volonté de la reprendre à son compte.

Le changement de culture professionnelle s'est imposé à l'équipe de lui-même. Tout d'abord les deux parties, c'est-à-dire l'équipe éducative et l'équipe des cliniciens, se sont observées tout en commençant le travail avec les premiers accueils de jeunes.

Dès les premiers accueils, un constat concernant le travail effectué et le travail à faire s'est imposé à l'équipe. Après une période de réunions pour réfléchir ensemble (travail de mise en commun du projet), nous nous sommes d'abord observés puis nous nous sommes interrogés sur les premières prises en charges.

A ce moment de l'expérimentation nos représentations sur le travail éducatif et clinique se sont heurtées. En effet, il était compliqué pour tous d'accepter les points de vue des uns et des autres. Ainsi, après cette période d'observation il y a eu un passage de critiques virulentes sur le travail accompli auprès des jeunes et des équipes partenaires.

Il y a eu donc un remaniement de l'équipe. Ce remaniement a obligé en quelque sorte chaque membre de l'équipe – individuellement puis collectivement – à laisser un peu de lest par rapport à ses représentations sur le travail à accomplir au sein de l'E.P.E.T.C., à l'extérieur lors des rencontres et des synthèses avec les partenaires. Avec le concours des volontés individuelles puis collectives, des petits groupes de travail se sont mis en place à l'intérieur de la structures. Ces groupes avaient pour but de travailler sur des questions posant problèmes dans le déroulement du

protocole : la référence, les synthèses, le DIPC⁶ ont fait que le projet a été petit à petit approprié par l'équipe au complet.

Les difficultés peuvent maintenant être discutés avec plus de souplesse, disons que l'équipe est aujourd'hui désireuse d'avancer positivement dans l'expérimentation.

Le sentiment d'insécurité créé par l'attente de la mise en place du comité scientifique a fortement affecté l'équipe de l'E.P.E.T.C. laissant planer un sentiment d'abandon et d'isolement.

Eprouvés par l'expérimentation de ce projet novateur ce groupe de professionnels d'origines diverses s'est construit en véritable équipe (passage du groupe à l'équipe).

Il m'a fallu donc du temps pour trouver ma place « autre » au sein de cette structure et cela s'est fait au gré des allers-retours entre mon travail auprès des jeunes dans le cadre de la référence dans un premier temps, puis en allant travailler avec les équipes partenaires dans un deuxième temps.

De plus, il n'a pas été simple d'être un agent de la PJJ tout en ne l'étant pas complètement du fait de mon affectation dans cette structure partenariale singulière.

« C'est la façon dont on s'interroge personnellement qui nous fait avancer et nous enrichit par les échanges interprofessionnels. »

Animée par ces questionnements, je suis en recherche constante de sens dans ce que je fais avec les jeunes, les familles, les collègues, les partenaires et les institutions.

Réfléchir à la façon dont chaque membre de l'équipe peut devenir à part entière un professionnel ressource au sein de l'équipe.

Prendre le parti d'y croire et de prendre du plaisir dans mon travail et de le dire me semble très important pour assurer un certain équilibre professionnel.

A mi parcours de notre phase d'expérimentation et avec le changement du psychiatre, des questions se sont posées à l'équipe alors partagée sur les résultats de notre travail auprès des équipes demandeuses.

⁶ document rendant obligatoire par la loi du 02/01/2002, le retour du jeune dans son foyer d'origine etc....

Aujourd'hui, au vu des difficultés rencontrés avec certains jeunes après leur départ de l'E.P.E.T.C. (nouvelle crise, demande de main levée de placement, etc...), nous avons commencé à réfléchir à comment re-travailler certaines questions : le temps de suivi post-hébergement de 3 semaines semble trop court. Il devrait, pour plus d'efficience, être au moins doublé. Ce souci de l'équipe vise à maintenir le lien avec le jeune dans son foyer d'origine avant la synthèse finale.

Une appropriation du projet lente, progressive et encore incomplète

De par différents outils institutionnels installés (les réunions, les synthèses, les campagnes de présentation de la structure aux partenaires) j'ai constaté que je commençais à acquérir progressivement une certaine compréhension propre au projet de l'établissement. Mon approche des adolescents difficiles accueillis me semble bénéficier d'une certaine évolution désormais plus riche.

J'ai participé avec la chef de service de l'E.P.E.T.C. à une campagne d'évaluation auprès des établissements avec lesquels nous avons travaillé. Il est ressorti de certains échanges que l'approche de l'équipe de l'E.P.E.T.C. a ouvert de nouvelles perspectives dans la prise en charge des mineurs concernés⁷. Cet autre regard posé sur le jeune par des pairs et l'éclairage médical ont été des outils précieux pour ces équipes en difficulté. Quand le sens de notre intervention a bien été intégré et débattu, la prise en charge a gagné en cohérence et en efficience

Le projet de l'E.P.E.T.C. participe d'une recherche. Pour être validé, il doit présenter des hypothèses et changer le protocole mis en place change les résultats de la recherche. C'est pour cela que l'analyse du travail effectué au sein de l'E.P.E.T.C. a été l'occasion de constater quels étaient les pistes à travailler pour avoir plus de clarté et d'assurance dans le travail avec les partenaires.

Ainsi, chaque demande d'admission est un nouveau défi pour tous les membres de l'équipe qui doivent trouver un sens en acceptant de relever le défi.

⁷ Un constat brut en mai 2007 : la structure a contribué à redéfinir les projets individuels de 55 jeunes connus par elle.

II. Le partenariat

Nous travaillons sur un vaste secteur car la prise en charge des mineurs nécessite le travail avec différents partenaires. Le travail partenarial passe par la connaissance du réseau.

Ainsi, l'apport de l'équipe des cliniciens s'est avérée très riche dans le travail avec les jeunes accueillis.

En effet, de par leur connaissance du secteur pédopsychiatrique du département voire d'ailleurs, nos cliniciens ont pu impulser une dynamique dans les prises en charges. Cela a concouru à éveiller la curiosité de l'équipe éducative dans l'intérêt du travail en réseau en lien avec la santé mentale.

Extérieurs à la PJJ, ce projet représente pour les cliniciens avant tout l'occasion d'éprouver l'idée que l'association d'approches éducatives, cliniques et thérapeutiques permet d'éviter une médicalisation, une psychiatrisation abusive ou artificielle des jeunes « incasables ».

L'utilisation de l'E.P.E.T.C. par les partenaires

Au démarrage nous attendions que le téléphone sonne, nous avons organisé une sorte de cellule d'information interne pour informer de notre ouverture et de notre travail par téléphone. Suite à ces contacts, nous avons été débordés par les sollicitations extérieures de rencontre pour aller présenter et discuter du « projet cadre » dans différentes institutions : foyers PJJ, SEAT, ASE, CMPP, etc. Les professionnels voulaient comprendre comment ils pouvaient « utiliser » l'E.P.E.T.C..

Les relations avec les partenaires

De même nature que celles avec la juridiction, les relations avec nos différents partenaires ont été très individualisées malgré leur nombre et peuvent être qualifiées globalement de bonnes. Nous apprenons à travailler ensemble. Ce n'est pas simple chaque fois, mais de part et d'autre, il y a la volonté de collaborer. Des rencontres de travail permettent (tant à l'interne qu'à l'externe) de se connaître, de connaître le fonctionnement des uns et des autres, de faire avec les contraintes réciproques : de co-construire ce projet encore en état de balbutiements.

En effet, nous réfléchissons sur la manière d'optimiser nos échanges de travail auprès des équipes partenariales.

Le travail en réseau se fait avec des objectifs humbles, tous tant que nous sommes essayons de montrer avec notre spécificité (en route) que nous pouvons jouer un rôle d'observateurs et faire des préconisations en conséquence aux magistrats.

Pour cela il nous a fallu réfléchir au protocole pour que les partenaires continuent de se sentir concernés par les prises en charges. Car contrairement à l'accueil d'urgence, l'E.P.E.T.C. n'est surtout pas un lieu où on place le jeune et où on vient le chercher à la fin de la prise en charge pour l'amener « ailleurs ». Dans le cadre de notre intervention le jeune retourne dans son foyer d'origine.

Ayant en tête le message adressé aux travailleurs sociaux et aux institutions éducatives : vous devez être capables de tenter l'impossible avant de passer la main. Comment les équipes peuvent elles « s'autoriser » à faire appel à l'E.P.E.T.C. sans être dans un sentiment d'échec et surtout de l'annoncer ?

Pour mieux mobiliser les ressources du partenaire nous interrogeons sans cesse notre légitimité à interroger l'autre dans son action sans pour autant le disqualifier dans son action auprès du jeune et de sa famille mais dans le sens de savoir ce qu'il fait et comment il fait... Cela pour tenter ensuite de faire autrement et d'optimiser ce capital partenarial, pour savoir ce que l'on fait, avec qui et pourquoi... pour simplement faire ensemble.

J'apprends à travers ce travail en réseau que l'échange doit rester humble et authentique, que dire ses difficultés c'est aller à la rencontre de l'autre et ouvrir des pistes de travail auxquelles on n'avait pas pensé auparavant parce que trop impliqué dans la prise en charge.

Troisième partie - Ce que cette démarche a modifié en moi...

Ma participation au D.U. n'a fait que confirmer que le croisement des regards de différents professionnels ne peut que re-dynamiser les suivis socio-éducatifs des jeunes en difficultés. Encore faut-il pouvoir bénéficier d'espaces formation, donc de parole pour entamer une remise en question en toute confiance.

Ma participation au D.U. a aussi conforté mes interrogations... J'ai pu constater, avec des professionnels aguerris, qu'il n'y a pas de solutions magiques aux problèmes que nous rencontrons avec les jeunes... Il faut échanger et ne pas s'isoler dans les difficultés rencontrées sur le terrain. Echanger et rester humble sont les deux choses que je souhaite garder à l'esprit depuis que j'ai entamé cette formation. De plus, j'ai en tête qu'il faut beaucoup de volonté et une certaine capacité à dire ses difficultés sans tomber dans la disqualification (de soi, de l'autre). Il vaut mieux être humble et avoir des objectifs petits.

En ce qui concerne ma place à l'E.P.E.T.C. : Depuis le début de cette expérimentation professionnelle individuellement et au sein de l'équipe de l'E.P.E.T.C., j'essaye de me frayer un chemin et d'avoir une ligne de conduite pour me positionner avec plus d'assurance face à ce projet. Cela ne peut se faire sans une certaine remise en question et en cherchant avec les autres l'adéquation dans le travail.

Outre l'objectif premier qui est la prise en charge des mineurs, j'ai aussi un second objectif, celui d'analyser, de décrypter et de « m'expérimenter » dans l'établissement. Cette démarche avec les apports du D.U. m'a donc permis de me former, d'étayer par d'autres approches la formation théorique dispensée à la formation initiale des éducateurs PJJ.

Je suis aujourd'hui désireuse de préserver ma place à l'E.P.E.T.C., une place où je puisse évoluer avec mes collègues sans tomber dans l'usure et le désengagement. Forte de constater que même sans avoir participé à l'élaboration du projet initial l'appropriation progressive de celui-ci m'est possible.

A la fin de cet écrit j'ai envie de laisser ici la question suivante :

Comment continuer à travailler à l'E.P.E.T.C. jusqu'à la fin de l'expérimentation non en visant l'excellence du projet, mais la réussite de l'éducatif et du clinique sans pour autant faire de l'improvisation éducative ?

Si je me pose cette question à ce moment de l'expérimentation c'est qu'au travers du travail de réseau développé jusqu'ici nous avons constaté que malgré des résultats encourageants (maintien des jeunes dans leurs les foyers d'origine, réorientation des prises en charge en cohérence avec nos préconisations...) l'E.P.E.T.C. est mis en position d'expert par différentes professions.

I. Comment accorder ma propre pratique éducative auprès des jeunes en travaillant avec l'équipe des cliniciens?

Certaines questions se sont posées à moi juste avant la mise en place du projet. Comment ne pas tomber dans un désengagement professionnel ? Comment faire mon travail d'éducatrice sans disqualifier le travail de l'autre toute en développant une autre façon de faire ensemble (séparément et collectivement) dans une structure partenariale ?

Ces questions sont toujours d'actualité, excepté qu'aujourd'hui je les travaille en ayant en tête que je dois me concentrer sur le jeune pris en charge.

Même si mes repères ont été chamboulés, le cadre de travail actuel me permet d'interagir avec l'équipe de cliniciens et les apports de ces derniers ne font qu'élargir mon regard sur la situation du jeune. De ce fait je peux me décentrer de la prise en charge « classique » PJJ.

Chacun de sa place peut agir pour faire un ensemble un travail cohérent et essayer de mener à bien la mission partenariale. Dans le cadre d'échanges, d'écoute et en essayant chacun de garder sa curiosité professionnelle.

L'E.P.E.T.C. nous pousse à changer de culture professionnelle, nous ne sommes plus une structure PJJ, d'où cette recherche permanente que nous traversons : comment travailler ensemble pour accorder l'éducatif et le clinique ?

Il nous a fallu penser les entretiens, le travail avec la famille, les activités internes, etc...

Finalement nous ne parlons plus d'orientation éducative mais de pathologie pouvant empêcher une prise en charge purement éducative.

Dans ce sens, l'E.P.E.T.C. sert à apaiser le mental pour pouvoir agir sur les autres aspects des prises en charge.

III.« M'affirmer pour être au plus près de ma mission. »

La commission départementale de santé de la PJJ

Je participe à la commission départementale de santé de la PJJ depuis septembre 2005. Cela m'a donné l'occasion de voir que notre structure n'était pas correctement investie, voire ignorée. J'ai fait récemment une proposition à mon équipe lors d'une réunion : j'aimerais qu'un infirmier ou un psychologue de l'E.P.E.T.C. puisse participer à cette instance de réflexion à mes côtés. Je pense que cela participerait à faire connaître de plus en plus le travail que nous effectuons à l'E.P.E.T.C. en direction de la santé mentale des jeunes.

La référence

Pour moi, la référence ne doit en aucun cas empêcher le travail d'équipe et la communication. Elle doit permettre aux professionnels d'être le fil rouge et se placer au cœur des débats concernant les jeunes sans pour autant s'emparer de la prise en charge.

Au sein de l'E.P.E.T.C., deux référents sont désignés pour chaque jeune accueilli. Les référents tendent à être le fil rouge tout au long du placement, ils participent aux rencontres nécessaires au déroulement du protocole et rédigent ensemble le rapport final avec un soignant.

La trace après préconisations

Nous avons fait une audition auprès des équipes partenaires dans l'objectif d'argumenter notre existence et de réaffirmer le projet auprès du comité scientifique. Ce travail avec la chef de service puis avec la directrice stagiaire a été pour moi une occasion de me rendre compte de la qualité du travail effectué jusqu'alors. Cela m'a réconfortée encore une fois dans ma « professionnalité ».

En guise de conclusion

Nos missions auprès des jeunes sont souvent parasitées par les problèmes institutionnels, d'où l'intérêt de pouvoir se dégager pour aller partager et réfléchir ailleurs.

Malgré la courte distance qui sépare le D.U. de ma formation initiale d'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des pistes se sont ouvertes et m'ont fortement enrichie dans ma fonction et dans ma professionnalité d'éducatrice auprès des jeunes accueillis au sein de l'E.P.E.T.C.

De plus, la richesse des contacts faits pendant toute la durée de la formation a amélioré ma façon d'appréhender les prises en charge des jeunes. Cela m'a également permis et de me lancer avec plus d'assurance dans le travail avec les partenaires dans l'humilité et l'excellence du projet en cours d'expérimentation et non pas dans une recherche d'excellence personnelle.

A l'issue de cette formation, je suis convaincue qu'il est essentiel que les institutions prenant en charge des adolescents dits « difficiles » doivent permettre à leurs agents de bénéficier d'un lieu de réflexion à l'extérieur. La richesse des croisements des regards et de l'expérience des intervenants d'autres institutions ne peut que profiter à l'action auprès de ces adolescents, de leurs familles et des équipes éducatives.

Tout au long de l'année, je me suis sentie concernée par la transmission du contenu du D.U. auprès de mon équipe. Je me suis efforcée de faire des retours formels lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

En ce qui concerne mon travail, l'expérimentation au sein de l'E.P.E.T.C. se poursuit. Après quelques mois de fonctionnement, les phases de « flou » et de découragement n'ont pas enlevé le dynamisme de l'équipe pluridisciplinaire. Malgré les difficultés et les remaniements nécessaires au fonctionnement, le travail avec les jeunes dans les prises en charges continue à se faire. Le travail avec la juridiction et les partenaires a impulsé une dynamique à l'équipe et grâce à cela, doucement, une certaine technicité professionnelle se met en place.

Malgré cette force qu'anime notre équipe, nous sommes en attente d'évaluation et d'éclairage de la part du comité scientifique qui doit se concerter sur l'avenir de l'E.P.E.T.C. prochainement.

Cependant, les enjeux institutionnels et politiques qui entourent ce projet empêchent en quelque sorte l'équipe de progresser avec plus d'assurance et de confiance en l'avenir. Il faut imaginer qu'à long terme chacun des partenaires de l'E.P.E.T.C. reconnaisse cette structure comme sienne et indissociable des autres.

Bibliographie, textes et documents de référence

- Philippe GABERAN, *Eduquer les enfants sans repères*, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 1996, 124 p.
- Philippe GABERAN, *La relation éducative : un outil professionnel pour un projet humaniste*, Eres, 2003, 141p.

Périodiques :

- Cahiers Dynamiques n° 27 juillet 2003.
- Cahiers Dynamiques n° 28 octobre 2003.

Textes et documents de référence :

- Circulaire DGS/DGAS/DHO/DDPJJ n° 230/02 du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté.
- Projet cadre de l'E.P.E.T.C.
- Projet thérapeutique de l'E.P.E.T.C.
- Pré projet pédagogique de l'E.P.E.T.C.